



Circulaire à conserver toute l'année scolaire

Circulaire de rentrée, année scolaire 2017-2018

Le mot de rentrée du chef d'Établissement, l'actualité de la rentrée pour notre école :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par le retour à un fonctionnement à 4 jours d'école et donc la disparation des TAP. L'école a choisi depuis quelques années de développer des temps d'activités périscolaires à l'heure de midi après le self pour les enfants de CE1 au CM2 avec des intervenants membres du personnel de l'école, des bénévoles ou salariés d'associations sportives et culturelles. Nous allons continuer à développer ces partenariats qui permettent de développer des compétences complémentaires à celles développées en classe. L'an dernier, un projet jardin a été initié. Cette année, le jardin sera complété par l'arrivée de 3 poules.



La rentrée scolaire, comme la dernière année scolaire, sera aussi marquée par des mesures de sécurité renforcées.

Nous y avons travaillé encore et toujours en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale de Saint-Renan.

L'école a, depuis de nombreuses années, des procédures rodées durant le cadre de la sécurité incendie avec des entraînements réguliers et des investissements financiers réguliers.

L'école est aussi dotée d'un PPMS confinement : plan particulier de mise en sécurité en cas d'accidents technologiques, chimiques, tempêtes ou autres.



Nous sommes aussi maintenant dotés d'un PPMS intrusion : plan particulier de mise en sécurité en cas d'intrusion d'un individu déséquilibré, d'un attentat.

Des exercices incendie sont faits régulièrement dans l'école, un exercice confinement est fait une fois dans l'année. Au cours de la première partie de l'année, nous réaliserons en complément 2 exercices intrusion (l'un durant les temps de classe, l'autre durant le temps d'accueil du matin).

D'autre part, pour accroître la sécurité et réduire le risque un certain nombre de mesures sont en place:

- Filtrage des entrées systématiquement par du personnel de l'école avec possibilité de contrôle d'identité et contrôle visuel des sacs
- L'accès au site élémentaire en dehors des heures d'entrée et de sortie n'est possible que par la rue des écoles. Il conviendra d'utiliser 2 interphones (un au niveau du portail et un deuxième au niveau de l'accueil auprès du secrétariat. Les autres portes sont verrouillées).
- Fermeture des portes et des barrières IMMEDIATEMENT à l'heure de début de cours. (attention, les enfants d'élémentaire arrivant en retard ne peuvent plus rentrer que par la rue des écoles). Il convient cependant d'arriver à l'heure afin de ne pas déranger le personnel et les classes.



J'invite les familles à bien prendre connaissance de l'annexe en cas de déclenchement d'un PPMS : « Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur »

L'équipe pédagogique élabore actuellement un nouveau projet d'école qui aura 3 axes principaux :

- ✓ Faire acquérir une culture civique et morale
- ✓ Améliorer la résolution de problèmes et le calcul rapide
- ✓ Les arts, du local à l'universel : aimer le beau, le goût du beau, de l'ouverture



Le thème de la FRATERNITE sera un des axes majeur de l'année (en éducation morale et civique, en pastorale). Une journée sera banalisée sur ce thème en décembre.

Au niveau des travaux, l'ouvrier d'entretien a commencé à rénover les couloirs de l'école maternelle. Les enfants de PS disposeront maintenant de 2 portes-manteaux chacun : un pour ses vêtements et le sac à dos et un second pour leur casque vélo pour la cour de récréation. L'école maternelle a été équipée d'un lave-linge et d'un sèche linge afin d'éviter au personnel de faire la navette jusqu'au site élémentaire. Les éclairages choisis sont des éclairages à LED (précédemment des néons) qui rentrent dans une démarche d'économie durable tout comme l'installation de robinets thermostatiques sur tous les chauffages de l'école élémentaire ce qui améliore de surcroît le confort des enfants.



Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :

Niveau	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
TPS/PS	PS A	Janine LE DUFF	PS B	Marianne TOURON-FREMOND		
	PS/MS		PS/MS B			
PS/MS	PS/MS A	Anne LE GAC	PS/MS B	Patricia CAM		
	GS		GS B			
GS	GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	GS B	Martine Mazé		
	CP A	Denise GALLEE	GS/CP	Anne GUEGUEN		
CP/CE1/CE2	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 B	Anne Laure Farou		
	CE2 A	Françoise Lamour	CE2 B	Elodie PENNEC	CE2 C	Josiane DENIS (lundi, jeudi et vendredi) - Claude GOUBELLE (mardi)
CM1	CM1 A	Patricia BARBOT	CM1 B	Christelle DUCRET	CM1 C	Yann PARANTHOËN
CM2	CM2 A	Caroline TALARMAN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2 C	Christelle BLAZE-GELEBART
BILINGUE	PS/MS/GS	Patricia PASCO et Katell KERNEIS (lun et mardi)	CP/CE1	Christine QUEAU-MORENO	CE2/CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU
ULIS		BALCOU Erwan				

L'équipe enseignante est aidée par :

- Marie Rouxel, monitrice éducative du CP au CM2
- 8 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Jeanine Canté (PS/MS A), Aimée Le Bars (MS/GS A et MS/GS B), Pascale Ségalen (PS A), Delphine Bellec (PS B et PS/MS/GS), Corinne Doussal (PS/MS B), Annie Guézenoc (PS/MS/GS bilingue, monitrice de langue), Carine Monot (GS de la classe de GS/CP), Erika Armsparch (sieste de PS et ménage de la maternelle)
- Un agent de service de l'école primaire (ménage des lieux communs et des classes) : Dylan Jégou
- 16 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Chantal Soubigou, Anna Menguy, Christophe Borel, Valérie Favé, Chantal Johan, Jessica Mezenge, Patricia Lamy, Jean Luc Perrot, Patricia Glasson, Catherine Citharel, Aude Boudesoque, Françoise Dodé, Murielle Kerneis, Emilia Mithra, Christelle Rivière-Verberckt, Anne Marc
- Un intervenant en langue anglaise (maternelle) : Chantal Cuijvers,
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat
- Une secrétaire-comptable : Marie-Jo Calvez et Mélina Capitaine (voir plus loin)
- Sébastien Le Franc, éducateur sportif communal

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2)

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h30

Fermeture des portails à 8h35 et 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Une surveillance est assurée de 8h00 à 8h25 par le personnel OGEC. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 peuvent être conduits à la garderie au frais des familles.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en élémentaire :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau du portail (côté rue ou côté collège).
- Vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale). Pas de sortie seul sauf décharge signée auprès du service à l'enfant (à la mairie)

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie péri-scolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande section se fera dans les classes par les enseignantes.

Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h15 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste, les élèves de MS dans leur classe et les élèves de GS sur leur cour de récréation. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h30, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PS : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de MS et GS : par la porte d'accès à la cour de récréation)

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en maternelle :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant au delà de 16h30. Les enfants sont accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale).

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans la salle ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique). **ATTENTION, le matin comme le soir, l'accueil en garderie périscolaire se fait sur les sites maternelle et élémentaire selon le niveau de l'enfant.**

Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription qui vous sera remis début juillet ou qui peut être retiré à la Mairie (service enfance-jeunesse-éducation au 02 98 84 90 63 ou enfancejeunesse@saint-renan.fr)

Horaire du service enfance/jeunesse : les lundis et mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan. Dossier disponible à l'adresse : <http://www.liesse.fr/spip.php?article849>



Cantine :

Les enfants qui mangent à la cantine le signalent à leur enseignant le matin en arrivant (ou les parents en maternelle).

Les repas des élèves de PS, MS, GS et CP sont servis à la cantine, allée verte (12h00 : élèves de PS et de MS, 12h40 ; les élèves de GS et de CP).

Les repas des élèves de CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas. (11h55 : élèves de CE1 – 12h00 : élèves de CE2 – 12h05 : élèves de CM1 et de CM2).

Le coût du repas pour les enfants de Saint-Renan est de 4,20 euros (ou de 4,25 euros pour les enfants des autres communes). Les enfants renanais bénéficient d'une remise de 0,05 € (subvention municipale) pour tous les enfants, de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et d'aide selon le quotient familial (quotient ≤ 600 euros).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école. Il n'y a pas de fonctionnement au ticket.

Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.



Les goûters et les bonbons à l'école primaire :

Du CP au CM2, un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin.

Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, seulement les goûter de fruits (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés.

Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe. La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sacs qui rentrent à la maison).



Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris en application de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique interdit de fumer au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Merci de votre vigilance.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter les 2 places réservées aux handicapés.

À l'école élémentaire, il est maintenant interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire d'emprunter les allées pour ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Classes de CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

En début d'année les parents des élèves de GS de la classe bilingue remettront systématiquement leur enfant à l'enseignante et le récupéreront auprès de l'enseignante.

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

Cette année, tous les documents ont été remis et rendus normalement début juillet.

Assurances : assurance individuelle – accident corporel – aucun document à fournir

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à l'adresse : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>



Assurances : responsabilité civile – aucun document à fournir

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

En cas d'absence, pour les enfants à partir du CP, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h30, en indiquant le motif. Merci de le faire en priorité à l'adresse : secretariat@liesse.fr ou comptable@liesse.fr (ou à défaut par téléphone : 02 98 84 33 27). Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

A partir du CP, des formulaires d'absence ont été remis à votre enfant (feuille de couleur bleue dans le carnet de correspondance qui est rangé la pochette-circulaires) pour justifier ou prévenir une absence.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

En maternelle, merci de prévenir l'enseignante de votre enfant en cas d'absence programmée. A partir de la MS, une fréquentation scolaire régulière est fortement conseillée afin d'optimiser la réussite de votre enfant.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2016-2017, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.



Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques, pochette-circulaires, carnet de liaison :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète sont disponibles sur notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires. Cette pochette-circulaires contient un cahier qui sert de cahier de liaison. Ce cahier permet des communications entre l'enseignant de votre enfant et vous. Il contient après les renseignements administratifs :

- ☞ le règlement de l'école, la charte informatique en version enfant.
- ☞ Les pages blanches suivantes sont réservées à la communication entre les familles et l'école (demande de rendez-vous, informations urgentes à transmettre).
- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie régulière (à compléter quand votre enfant s'absente régulièrement de l'école pour un suivi par un service de soins comme l'orthophonie)

- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie exceptionnelle (à compléter quand votre enfant s'absente de manière exceptionnelle de la classe pour par exemple un rendez-vous à l'orthodontiste) – couleur orange
- ☞ des bulletins de retard – couleur jaune
- ☞ des bulletins d'absence (à remplir systématiquement après une absence ou quand une absence est prévue) – couleur bleu
- ☞ De nouvelles pages blanches qui serviront de fiches de remise de circulaires à signer dès qu'une circulaire est remise.

En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Cette année, vous aurez, à nouveau la possibilité, de recevoir les circulaires par la liste de diffusion électronique de l'école. Si vous choisissez cette solution, votre enfant vous demandera, aussi, de signer les pages blanches de remise de circulaires afin de nous assurer que vous avez bien reçu les circulaires.

Bulletins d'informations :

Un bulletin d'informations est publié le premier jour d'école de chaque mois. Pensez à la réclamer à votre enfant ou/et à regarder votre boîte aux lettres électroniques. Les bulletins seront archivés sur le site internet de l'école.



Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>.



Agenda en ligne de l'école :

Un agenda en ligne est disponible pour tous à l'adresse suivante : <http://www.liesse.fr/spip.php?article737>

Calendrier, le pont :

Rentrée scolaire des élèves		Lundi 4 septembre 2017	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017	
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018	
Vacances d'hiver	Vendredi 23 février 2018	lundi 12 mars 2018	
Vacances de printemps	Vendredi 20 avril 2018	lundi 7 mai 2018	
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2018		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le vendredi 11 mai ne sera pas travaillé. Pont de l'ascension

Départ en vacances, le vendredi après les cours

Le directeur et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 6 ans est obligatoire.

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Les inscriptions se font auprès des services de la garderie périscolaire.

Enseignante spécialisée – disposition d'adaptation :

Anne Tritschler est l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école. Elle sera présente deux journées sur l'école. Il s'agit d'une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l'écriture additive ou soustractive. Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

Madame Chrystèle Vince, collègue Saint Stanislas, 2 voie Romaine, 29290 Saint-Renan

Tél : 02 98 05 36 96 – Mail : chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh

Permanence : tous les mardis de 13h30 à 16h00

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

A partir du CE2, les familles ont le choix entre la poursuite de la culture religieuse ou la catéchèse, en lieu au sein de la paroisse. *Choix fait début juillet à travers une circulaire.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieux organisés par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école en précisant s'il laisse en autonomie leur enfant dans la classe ou s'il vient le chercher durant ce temps.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet. Pour rappel :

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé de modalités de facturation suivante :

- Une facture sera établie tous les mois du mois d'octobre au mois de juillet
- Les familles continueront à pouvoir choisir le paiement par prélèvement ou par chèque/espèce
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1
- La participation aux sorties scolaires est facturée par l'intermédiaire d'une forfait unique et mutualisé de 7 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 seront facturés de manière mensuelle également.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- Les frais de scolarité sont de 20,50 euros (en PS) et 22,50 euros (de la MS au CM2)
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée.

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Méline Capitaine (secrétaire) et Marie-Jo Squiban (secrétaire-comptable) sont à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elles assurent l'accueil téléphonique et transmet l'information.

Le secrétariat est joignable à l'adresse : secretariat@liesse.fr.

La comptable est joignable à l'adresse : comptable@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

niveau	date de la réunion	horaire de début	lieu
PSA, PSB et PS/MS/GS bilingue	Mardi 10 octobre		Salle multifonctions le site de l'école élémentaire
PS/MSA et PS/MSB	Vendredi 13 octobre	18h00	
GSA, GSB et GS de la classe de GS/CPB			
CPA, ECP de la classe de GS/CPB, ECP/CE1 bilingue	Mardi 26 septembre	18h00	
CE1A, CE1B	vendredi 22 septembre	18h00	
CE2A, CE2B et CE2C	Jeudi 28 septembre	18h00	
CM1A, CM1B et CM1C	Mardi 19 septembre	18h00	
CM2A, CM2B, CM2C et CE2/CM1/CM2 bilingue	Jeudi 21 septembre	18h00	

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école, Florent Bégoc

direction@liesse.fr

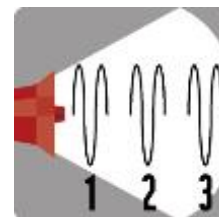
Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur**En cas d'alerte**

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 99,3 Mhz

FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).